

AUTORITE MARITIME ET PORTUAIRE DU BURUNDI (AMPB)

**PROJET MULTINATIONAL BURUNDI/ZAMBIE DE DEVELOPPEMENT DU CORRIDOR DE
TRANSPORT SUR LE LAC TANGANYIKA - PHASE I - REHABILITATION DU PORT DE
BUJUMBURA**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DE L'EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JUILLET 2026 AU 31
DECEMBRE 2027 ET L'AUDIT DE CLOTURE DU PROJET**

Secteur : Transport
Financement : Don FAD N° 2100155040629,
Don FAT N° 5900155016159
Don EU AIP N° 5110155000761
N° d'identification du Projet : P-Z1-DD0-019

Date de publication : 03./08./2026

Date limite de dépôt : 31./08./2026

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet Multinational Burundi/Zambie de Développement du Corridor de Transport sur le Lac Tanganyika Phase 1 : Réhabilitation du Port de Bujumbura, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de l'audit des comptes du projet au titre de l'exercice du 01 juillet 2026 au 31 décembre 2027 ainsi que l'exercice de clôture.
2. Les services prévus dans le cadre de ce contrat comprennent pour chaque exercice l'audit des états financiers, l'évaluation du système de contrôle interne, la vérification de la gestion des fonds, la vérification de la conformité et l'audit de clôture du projet tel détaillé dans les Termes de Référence.
3. Le Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement, à travers l'organe d'exécution du projet qui est l'Autorité Maritime et Portuaire du Burundi (AMPB) via la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), invite les Consultants éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comporter les documents et informations ci-après :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de l'Autorité Maritime et Portuaire du Burundi ;
- Une présentation du cabinet, la preuve de son inscription au tableau d'un Ordre des experts-comptables reconnu au plan national, régional ou continental au titre de l'année en cours

(validité actuelle de l'inscription), ainsi qu'une copie de son registre de commerce ou de ses statuts ;

- Les références des missions similaires (audit comptable et financier de projets de développement financés par les banques multilatérales de développement notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM) et la Banque islamique de développement (BID) doivent faire ressortir pour chaque mission les informations minimales suivantes : (i) l'intitulé complet de la mission; (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iii) la source de financement en précisant le nom du bailleur ; (iv) la description sommaire de la mission et des services fournis ; (v) le pays de réalisation de la mission, (vi) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (vii) le montant du contrat, (viii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission, ainsi que toute information pertinente sur la réalisation de la mission.
- Les références de prestations similaires des consultants devront être justifiées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations accompagnées des copies des pages de garde et de signature des contrats.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financés par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », daté d'octobre 2015 et disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'évaluation des manifestations d'intérêt et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des critères suivants : (i) l'inscription du cabinet d'audit au titre de l'année 2026 au Tableau d'un Ordre des experts-comptables reconnu au plan national, régional ou continental ; (ii) le nombre de références de missions similaires en audit comptable et financier de projets et programmes de développement financés par les Banques multilatérales de développement. En cas d'égalité, la préférence sera accordée au Consultant qui justifie du plus grand nombre de missions d'audit comptable et financier de projets/programmes de développement financés par la Banque africaine de développement (BAD).

5. Les cabinets de Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures ouvrables ou en faisant une demande formelle par e-mail, du lundi au vendredi de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes (heure locale).
6. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en langue française et transmises par voie électronique ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **24.../08/2026 à 10 heures 00 minute** heure locale (heure de Bujumbura), en trois exemplaires (avec une version numérique) dont un original et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'audit comptable et financier du Projet Multinational Burundi/Zambie de Développement du Corridor de Transport sur le Lac Tanganyika Phase 1 : Réhabilitation du Port de Bujumbura au titre de l'exercice clos du 01 juillet 2026 au 31/12/2027 et l'audit de clôture du projet** » et un avertissement « **A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE** ».

A l'attention de Madame Hon. Godeliève NININHAZWE
Directrice Générale de l'Autorité Maritime et Portuaire du Burundi (AMPB)
11, Avenue de la Tanzanie, Port de Bujumbura
Building administratif du Port de Bujumbura ; 1^{er} Etage ; Bureau N° 164

E-mail : cep1lprojetport@gmail.com,
Copie à : godelive_n@yahoo.com ; vincentbakirenzoyisaba@gmail.com

Fait à Bujumbura, le 28.7/2026

Directeur Général de l'Autorité Maritime
et Portuaire du Burundi



Hon. Godelieve NININA HAZWE